

Modalités du Contrôle des Connaissances 2022 -2023

Master Management des PME et des territoires touristiques

I. Règles de validation et de compensation

Le master « Management des PME et territoires touristiques » est organisé sur une année universitaire. La maquette est organisée en unités d'enseignement (UE), elles-mêmes composées d'éléments constitutifs (EC) qui donnent lieu à l'attribution d'ECTS.

Une UE est acquise lorsque la moyenne de ses EC est supérieure ou égale à 10/20 (aucune note n'est éliminatoire), ou par compensation. Toutes les UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire.

Pour valider le diplôme, il faut avoir acquis toutes les UE, c'est à dire avoir la moyenne générale supérieure à 10/20, toutes les UE étant au coefficient 1.

II. Jury et sessions

Le contrôle de connaissances est organisé en deux parties, au mois de janvier et au mois de mai. Celui-ci est organisé pour chaque EC sous forme d'examen (sauf les langues qui sont évaluées en contrôle continu).

Après la session d'examen de la fin du mois d'avril, est proposé une session de rattrapage. Il est obligatoire de repasser en seconde session l'ensemble des EC dont la note est strictement inférieure à 10 et qui sont dans une UE dont la note est elle-même strictement inférieure à 10. Dans ce cas, les notes obtenues aux rattrapages seront prises en compte et remplaceront celles obtenues en première session même si elles sont intérieures.

Les rattrapages ont lieu au mois de mai après la fin des examens de première session. La moyenne générale n'est calculée qu'une fois tous les résultats obtenus, c'est-à-dire après la fin des travaux de fin d'études (TFE). Le jury se réunit fin décembre et prononce la validation du diplôme pour les étudiants dont la moyenne des UE est supérieure à 10/20. Dans ce cas, les UE inférieures à 10 sont alors acquises par compensation. Il est absolument impossible de délivrer une attestation de réussite, ou un relevé de notes officiel, avant la tenue du jury.

Si le diplôme n'est pas validé, seules sont acquises les UE dont la moyenne est supérieure à 10/20. De façon exceptionnelle et sur demande motivée de l'étudiant, celui-ci peut être admis à redoubler et doit dans ce cas repasser l'ensemble des EC des UE non acquises.

III. Travail de fin d'études

Le TFE est découpé en deux parties : un mémoire de recherche encadré par un tuteur. Il demande un grand investissement personnel et la validation des différentes étapes par le tuteur qui est là pour guider le travail mais doit laisser un maximum d'autonomie à l'étudiant. La validation du sujet et l'attribution du tuteur se fait par le responsable du master à l'Université Pasquale Paoli. Le mémoire de recherche doit être rendu à la fin du mois de juin sans donner lieu à une soutenance. Une soutenance est prévue à l'issue du stage pour permettre à l'étudiant de présenter le travail effectué dans le cadre de son stage. Il peut soit préparer une présentation écrite (PowerPoint de 10 à 15 slides), soit faire une présentation orale. Toutefois la présentation écrite est fortement recommandée. La présentation devra traiter une problématique rencontrée par l'étudiant à l'entreprise et la(les) solution(s) de celle-ci. La soutenance peut avoir lieu entre le 15 décembre et le 22 décembre au plus tard. L'étudiant est encadré par le même tuteur qui avait assuré l'encadrement de son mémoire de recherche.

IV. Stage

Un stage d'une durée de 3 mois minimum est obligatoire. Il peut être plus long que cette durée minimum à condition de se dérouler dans les limites de l'année universitaire. Il donne lieu à la signature d'une convention de stage, qui reprend les éléments du stage et qui est signée par l'étudiant, l'ESFAM, et la structure d'accueil. Pour les stages en France la convention de stage nécessite également la signature du directeur académique et la signature de l'Institut français de Bulgarie pour les étudiants non-européens. La convention doit être établie et signée avant le début du stage.

Le stage ne peut avoir lieu que dans les limites de l'année universitaire du diplôme c'est-à-dire qu'il doit se terminer obligatoirement avant la fin du mois de décembre au plus tard.

Si un étudiant a un contact avec une entreprise et souhaite y effectuer son stage, il doit renvoyer une fiche de proposition de stage type et la faire valider par l'ESFAM. Attention aux délais de validation et d'établissement de la convention, qui sont de plusieurs jours.

Un contrat de travail, CDD ou CDI peut remplacer une convention de stage, à condition que le travail effectué soit validé pédagogiquement par l'ESFAM.

Diplôme délivré à l'issue de la formation est de Master Management sectoriel, Mention Management des PME et des Territoires Touristiques de l'Université de Corse Pasquale Paoli.

Contenu pédagogique MTT 2022 – 2023

Matière	Enseignant	Coefficients	ECTS	Volume horaire
UE Introduction		1	2	12h
Introduction en économie et gestion	Mr Sylvérin KEMMOE-TCHOMTE	1	2	12h
UE Trajectoires de développement des territoires touristiques		1	6	33h
Economie du tourisme	Mme Sandrine NOBLET	1	3	18h
Management de projets touristiques : outils et méthodes	Mme Mathilde WOILLET	1	3	15h
UE Production touristique		1	8	54h
Stratégie des entreprises et territoires touristiques	Mr Jean-Marie FURT	1	4	18h
Conception de produits et événementiel touristique	Mme Sylvie PAPAIZIAN	1	4	18h
Informatique de gestion	Mr Ivan MOMTCHEV	1		18h
UE Tourisme, patrimoines et développement		1	8	51h
Tourisme, patrimoine et développement	Mr Jean-Marie FURT	1	2	15h
Management durable des stations touristiques	Mr Charles STRABONI	1	3	18h
Eco-tourisme		1	3	18h
UE Management des entreprises touristiques		1	10	80h
Base de gestion comptable	Mme Vanessa CASADELLA	1	2	20h
Analyse financière et contrôle de gestion	Mme Dessislava TOCHEVA /Mr Sylvain BERTEL	1	2	24h
Management PME touristiques	Mr Serge PIERI	1	3	18h
Management social et GRH	Mme Angélique MARCHIONI	1	3	18h
UE Commercialisation touristique		1	7	54h
Marketing stratégique et communication	Mr Serge PIERI	1	3	18h
Création et reprise d'entreprise hôtelière	Mme Christine PAGNON-MAUDET	1	2	18h
Distribution digitale	Mme Chloé NURY	1	2	18h
UE Ingénierie de projet touristique		1	10	51h
Tourisme et ressources territoriales	Mr Dimitar PEHLIVANOV	1	2	18h

Management de projet : travail terrain et livrable	Mme Mathilde WOILLEZ	1	4	15h
Management de la qualité	Mr Olivier PAGNI	1	4	18h
UE Transversale		1	7	46h
Langue LV2 français	Mme Albena VASSILEVA	1	2	30h
Mémoire de recherche	Mme Kate JAMES	1	3,5	8h
Stage et soutenance	Mr Serge PIERI/Mr Jean-Marie FURT (à distance)		1,5	8h
Formations ESFAM		1	2	81h
Langue LV1 anglais	Mme Velislava BANOVA	1	2	45h
Séminaires		0		36h
TOTAL			60	462h

Calendrier académique 2022 - 2023

Master Management des PME et des territoires touristiques

03 octobre 2022 - 16 décembre 2022	Activités d'enseignement
17 décembre 2022 - 02 janvier 2023	Vacances de fin d'année
03 janvier 2023 - 13 janvier 2023	Activités d'enseignement
16 janvier 2023 - 24 janvier 2023	Examens session 1
25 janvier 2023 - 20 avril 2023	Activités d'enseignement
Fin juin	Rendu du mémoire
24 avril 2023 - 12 mai 2023	Examens et rattrapages
Mi-mai 2023 - fin décembre 2023	Stage et préparation du rapport de stage
08 décembre 2023	Dépôt de la version finale du rapport de stage
15 décembre 2023 - 22 décembre 2023	Soutenance du rapport de stage
Fin décembre 2023	Délibération du master

L'ESFAM sera fermé à l'occasion des jours fériés en Bulgarie.

Ce calendrier est indicatif et pourrait être modifié en cas de force majeure.